

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FEDERAL TRANSITION TERRITOIRES

Code ISIN (Part P) : FR0010256396

Géré par FEDERAL FINANCE GESTION - Groupe CREDIT MUTUEL ARKEA

Objectifs et politique d'investissement

Federal Transition Territoires est un fonds de classification « Actions des pays de l'Union Européenne », éligible au PEA et au PEA PME, composé de fonds de classification actions.

Son objectif est d'obtenir une performance supérieure, sur la période de placement recommandée, à celle d'un indice de référence composé :

- à 50 % de l'indice STOXX Europe Small 200® NR
- à 50 % de l'indice CAC® PME NR¹

à travers la gestion dynamique d'un portefeuille investi en parts et/ou actions d'OPCVM et/ou de FIA (Fonds d'Investissement Alternatifs) éligibles au PEA et au PEA PME. Ces OPCVM et/ou FIA investiront dans des entreprises de moins de 5 000 salariés, réalisant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 500 millions d'euros ou ayant un total de bilan inférieur à 2 000 millions d'euros.

La stratégie d'investissement consiste à rechercher différents styles de gestion et zones géographiques en vue d'être investi, en parts et/ou actions d'OPCVM et/ou de FIA (FIA : 30% maximum de l'actif net) de pays de l'Union Européenne éligibles au PEA et au PEA PME. Les OPCVM et/ou FIA sélectionnés seront investis au minimum à 75 % en titres émis par des petites et moyennes entreprises et/ou des établissements de taille intermédiaire, tels que définis dans la partie réglementaire du Code monétaire et financier, dont 50 % minimum en actions.

Le FCP peut être exposé aux actions à hauteur de 60 % minimum et 100 % maximum de son actif.

Le processus de sélection se divise en deux étapes :

- Une première étape à l'issue de laquelle les fonds sont classés en catégories homogènes par style de gestion et/ou zones géographiques ;
- Une seconde étape de sélection de fonds pour chaque style de gestion et zone géographique.

Le processus de sélection est basé sur des critères quantitatifs (performance, volatilité, tracking error, ratio de Sharpe, ratio d'information) et qualitatifs (audit du process de gestion). Ces OPC sont ensuite hiérarchisés d'après leur typologie et leur classe d'actifs, afin de sélectionner les plus adaptés à la réalisation de l'objectif de gestion.

L'ajustement, à la hausse comme à la baisse, du degré de risque est réalisé en permanence par le gérant, en fonction de ses anticipations (possibilité d'utiliser des instruments de gestion des risques financiers appelés « instruments financiers à terme »).

- **Indice de référence** : A parité, STOXX Europe Small 200® NR et CAC® PME NR (exprimés dividendes nets réinvestis). Le fonds est un FCP à gestion active dont la performance n'est pas liée à celle de l'indice. Cet indice est simplement utilisé comme élément d'appréciation a posteriori de la gestion.

- **Durée minimale de placement recommandée : 5 ans.**

- Fonds de capitalisation des sommes distribuables.

- Les demandes de rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur synthétique de risque est basé sur la volatilité historique annualisée du FCP sur les cinq dernières années.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur synthétique de risque pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'indicateur de risque de ce fonds reflète principalement le risque de marché des actions européennes sur lequel il est investi.

Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- **Impact des techniques financières liées aux produits dérivés** : l'utilisation de produits dérivés peut amplifier l'impact des effets de mouvement de marché du portefeuille et peut entraîner, sur de courtes périodes, des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse.

- **Risque de contrepartie** : en recourant à des instruments financiers, le fonds peut être exposé au risque de défaillance d'une contrepartie avec laquelle il a conclu.

- **Risque de liquidité** : l'investissement en fonds de petites et moyennes capitalisations expose le FCP à un risque de liquidité inhérent à ces valeurs.

Frais

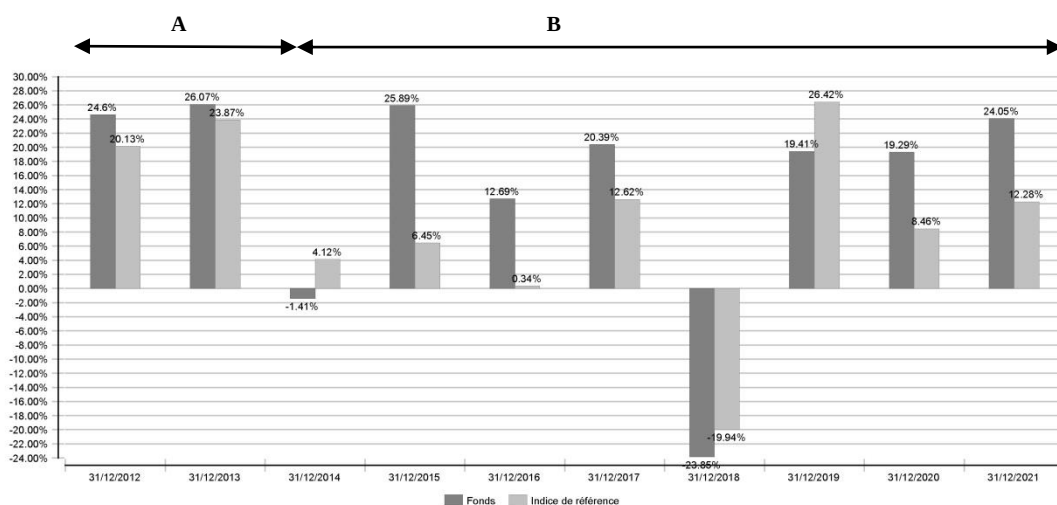
Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

¹ STOXX Europe Small 200® NR est une marque déposée de Stox Limited et CAC PME NR est une marque déposée de Euronext Paris SA.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3 %
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et/ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	2,92%
Ce pourcentage se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre, et peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.	
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer au prospectus de ce FCP, disponible sur le site internet www.federal-finance-gestion.fr

Performances passées de Federal Transition Territoires – Part P



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. Les performances passées ci-dessus incluent les frais courants mais ne prennent pas en compte l'impact pour l'investisseur d'éventuelles commissions de souscription et de rachat.

La devise du portefeuille est l'Euro.

Date de création de l'OPCVM :
19/12/2005.

B : En date du 25 mars 2014, la politique d'investissement, la classification et le nom du FCP ont été modifiés.

Informations pratiques

- **Dépositaire :** CACEIS Bank

- **Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM :** le prospectus du fonds et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de Federal Finance Gestion – 1, allée Louis Lichou - 29480 Le Relecq-Kerhuon. Ces documents sont également disponibles sur le site www.federal-finance-gestion.fr ou en contactant le Service Relations Clientèle au n° 09 69 32 88 32 (appel non surtaxé).

Le FCP propose d'autres catégories de parts pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

- **Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative :** la valeur liquidative du fonds est publiée sur le site www.federal-finance-gestion.fr ou disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- **Fiscalité :** selon les dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du fonds, les plus-values latentes ou réalisées ainsi que les revenus éventuels liés à la détention de parts du fonds peuvent être soumis à taxation. Si l'investisseur a un doute sur sa situation fiscale, il doit s'adresser à un conseiller ou un professionnel. Certains revenus distribués par le fonds à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet www.federal-finance-gestion.fr ainsi que sous format papier sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La responsabilité de Federal Finance Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

- Ce fonds est agréé par les autorités françaises et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Federal Finance Gestion est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 18 mai 2022.